



**Membres du Groupe de Travail
Président(e)s des Unions de Quartier
Administrateurs**

**GROUPE DE TRAVAIL CENTRE VILLE
Compte rendu de la réunion du mardi 10 juillet 2007**

Présents : J.P. Charre (St Laurent), H. de Choudens (Championnet), M.F. Cipièrre (Centre gares)
Excusés : R. Larvaron (Bajatière), M. Lamy (Notre-Dame), M. Mauvais (Centre ville), J. Tournon (Notre-Dame).

I. Relations inter-associatives

Le Groupe est informé des péripéties consécutives à la participation de deux invités (MM. Cotte et Hennebert, de l'Association pour le Développement des Transports en Commun (ADTC), lors de la réunion du 18 juin. L'un d'eux a appelé le Président du CLUQ et lui a dit que « Charre l'a empêché de parler » (paroles retransmises par M. Clémancey, devant témoins). Un message de protestation adressé aux Présidents du CLUQ et de l'ADTC, est resté sans réponse.

Le co-animateur du Groupe, M. Mauvais, a été « très étonné de cette réaction [de l'ADTC], qui va totalement à l'encontre du ressenti [qu'il a] eu de cette réunion ». Les personnes présentes estiment que les représentants de l'ADTC « ont parlé autant qu'ils ont voulu, qu'on les a laissé s'exprimer et qu'ils ont été écoutés » (M.F. Cipièrre), que « il y a eu un dialogue, un échange, un apport réciproque d'informations et d'idées » (H. de Choudens). J. Tournon, qui a rédigé, à la suite de l'affirmation de l'ADTC retransmise en sa présence par le Président du CLUQ, une petite analyse de la réunion du 18 juin, estime que « le GTCV a été trop courtois à leur égard, les laissant fréquemment intervenir hors de son ordre du jour et de sa méthodologie habituelle ».

Par ailleurs, M. Lamy, dans un message adressé à J. Tournon, dit que, lors de la précédente réunion du Groupe (21 mai 07), il a proposé d'inviter l'ADTC, que cette proposition a été acceptée et que c'est lui qui a fait « une démarche officielle auprès de son Président [qui a] mandaté nos 2 visiteurs ». En réalité, la réunion du 21 mai a été presque totalement consacrée à examiner les Extraits du CCTP du Marché de Définition pour l'aménagement et la requalification des quais de l'Isère, et à entamer l'élaboration du canevas de questions à partir duquel pourrait être établi le « cahier des charges » indiquant les demandes des habitants. Personne n'a souvenir de cette proposition et encore moins de son acceptation, qui aurait été d'importance et en contradiction avec le principe de n'inviter d'autres associations que lorsque nous-mêmes avons suffisamment avancé pour que l'échange soit fructueux, ce qui n'était manifestement pas le cas pour le travail concernant les quais.

Les personnes représentant l'ADTC ont ainsi pu se croire « dans une sorte de réunion publique à laquelle elles allaient apporter leur message ; elles ont pu trouver qu'elles y étaient insuffisamment entendues » (J. Tournon). Le Groupe observe avec humour que, si les représentants de l'ADTC pensaient qu'ils étaient expressément invités pour donner l'avis de leur association, il est en effet possible qu'ils aient eu l'impression de ne pas pouvoir s'exprimer, puisqu'ils n'ont occupé que la moitié du temps de parole !

Il est décidé de s'en tenir aux modalités de collaboration avec les autres associations définies lors de la création du Groupe de Travail Centre Ville : invitation lorsque nous ressentons le besoin d'échange, invitation décidée en réunion et exprimée officiellement par les co-animateurs. Un courrier sera adressé aux protagonistes.

Les réunions du Groupe restent évidemment ouvertes à tous, étant entendu que « si de nouveaux arrivants le rejoignent en cours de route, il est utile et convenable qu'ils prennent une ou deux



séances à comprendre et intérioriser ses modes de travail collectif [...]. Ce n'est pas à de nouveaux arrivants de changer les règles de fonctionnement » (J. Tournon).

2. Appellation du nouveau pont

Le courrier mettant en avant deux appellations, « pont des Casemates » et « pont de la Chartreuse », a été envoyé au Maire de Grenoble et au Président du Conseil général de l'Isère.

Le Maire a déjà répondu que nos propositions seront examinées « avec bienveillance ».

3. Non réponse à nos courriers demandant :

- à la Ville, le référentiel des espaces publics, en cours d'élaboration,
- au Conseil général, l'état momentané du projet de réutilisation du Palais du Parlement.

4. Aménagement des quais

Le Groupe observe que les quais, surtout ceux de rive droite, la « rive du soleil », sont autant l'espace des habitants et commerçants du quartier que ceux de tous les Grenoblois.

Deux grandes options contradictoires apparaissent :

- la convivialité : élargissement des surfaces consacrées aux modes doux, à la promenade piétonnière et aux commerces (terrasses),
- la circulation : conservation de larges surfaces consacrées à l'automobile en déplacement et en stationnement.

Le Groupe prend conscience de la « segmentation » des deux quais, que décrit d'ailleurs le CCTP, et qui suppose des traitements différents et ciblés. D'amont en aval :

- rive droite :
 - un tronçon large et semi-naturel (Allobroges),
 - un tronçon étroit, routier et peu animé (X. Jouvin),
 - un tronçon étroit, routier et commerçant (Perrière, pizzerias), et localement à double niveau (quai, embarcadère),
 - un tronçon large et résidentiel (de France).
- rive gauche :
 - un tronçon sous-valorisé (Jongkind : parc Michallon à ouvrir plus largement),
 - un tronçon composite (Cl. Brosse : un espace à conquérir),
 - un tronçon routier (S. Jay : à requalifier en fonction de la réutilisation du Palais du Parlement et du réaménagement de la gare inférieure du téléphérique ; et du rôle d'accès à l'hyper-centre et de liaison avec la rive droite),
 - un tronçon routier (Créqui : à « urbaniser »).

Les deux options concernant la circulation (achèvement ou non du contournement et prélèvement ou non de flux), attirent l'attention vers la voie sur berge, inesthétique et inachevée (un seul sens). Elle pourrait évoluer dans deux orientations : accroissement de l'accueil du trafic de transit, en cas de non réalisation du contournement, avec création d'une seconde voie ; ou réservation à la desserte locale, en cas de réalisation du contournement, avec création d'accès plus nombreux.

Prochaines réunions : mardi 4 septembre à 18 h 30

Ordre du jour : complètement du canevas des questions posées par le réaménagement des quais et continuation de son remplissage.

Jean-Pierre Charre